



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°33-2024-008

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2024

# Sommaire

## **DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE / CABINET**

33-2024-01-15-00004 - Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncières de Bordeaux 1, Libourne 1, du service impôts des particuliers de Bordeaux, du service départemental de l'enregistrement et du service départemental des impôts fonciers de la Gironde?? (1 page)	Page 3
33-2024-01-12-00005 - Décision de subdélégation de signature du directeur du pilotage et des ressources de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde aux agents du CSRH (2 pages)	Page 5
33-2024-01-12-00004 - Décision de subdélégation de signature du Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde par intérim, en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages)	Page 8

# DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE

33-2024-01-15-00004

Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de la publicité foncières de Bordeaux 1, Libourne 1, du service impôts des particuliers de Bordeaux, du service départemental de l'enregistrement et du service départemental des impôts fonciers de la Gironde

**Direction régionale des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine  
et du département de la Gironde**  
Cabinet communication  
24 rue François de Sourdis – BP 908  
33060 BORDEAUX Cedex  
tel : 05 56 90 76 00

**Arrêté relatif à la fermeture exceptionnelle de services  
de la Direction Régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**

**Le Directeur régional des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les services de la publicité foncière de Bordeaux 1, de Libourne 1, le service Impôts des particuliers de Bordeaux, le service départemental de l'enregistrement et le service des Impôts fonciers de la Gironde, seront exceptionnellement fermés au public le mercredi 31 janvier 2024.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Bordeaux, le 15 janvier 2024,

Par délégation du Préfet,  
L'Administrateur de l'État,  
Directeur régional des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine  
et du département de la Gironde,



Samuel BARREAULT

# DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE

33-2024-01-12-00005

Décision de subdélégation de signature du directeur du pilotage et des ressources de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde aux agents du CSRH



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des Finances publiques  
Direction régionale des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et de Gironde**  
24 rue François de Sourdis  
33060 Bordeaux Cedex



FINANCES PUBLIQUES

### **Décision de délégation de signature aux agents du centre de services des ressources humaines (CSRH)**

L'administrateur de l'État, Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde par intérim,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2021 portant affectation de M. Jean-Claude FAURE, Administrateur de l'État, à la direction régionale des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Claude FAURE, Administrateur de l'État, Directeur du pôle pilotage et ressources par intérim ;

Vu les conventions de délégation de gestion pour la mise en place du Centre de Services des Ressources Humaines signées avec les ordonnateurs secondaires des directions suivantes :

- Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ariège
- Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente
- Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime
- Direction Départementale des Finances Publiques de la Dordogne
- Direction Départementale des Finances Publiques du Gers
- Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées
- Direction Départementale des Finances Publiques des Landes
- Direction Départementale des Finances Publiques du Lot
- Direction Départementale des Finances Publiques du Lot-et-Garonne,
- Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques,
- Direction Départementale des Finances Publiques des Pyrénées-Orientales
- Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn
- Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn-et-Garonne
- Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne

- Direction Des créances Spéciales du Trésor
- DIRCOFI Sud-Ouest
- Direction régionale des Finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Claude FAURE subdélègue la signature qu'il a reçu des directions susvisées aux agents du Centre de Services des Ressources Humaines :

- M. Stéphane LOUVET, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable du CSRH,
- Mme Virginie QUIRIN, Inspectrice des Finances publiques, son adjointe,
- M. André-Charles FAURENT, Inspecteur des Finances publiques, son adjoint,
- M. Jean-Paul GUILLEMIN, Inspecteur des Finances publiques, son adjoint,
- Mme Murielle DARGERÉ, Contrôleuse principale des Finances publiques,
- Mme Alexandra JEANROY, Contrôleuse principale des Finances publiques,
- M. Jacky ZANARDO, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Françoise BARRILLIET-BREAU, Contrôleuse première classe des Finances publiques,
- Mme Louise-Marie HUET, Contrôleuse première classe des Finances publiques,
- M. Christophe PINCHAULT, Contrôleur première classe des Finances publiques,
- Mme Nathalie GABRIEL, Contrôleuse deuxième classe des Finances publiques,

**Article 2**

La décision du 26 décembre 2023 est abrogée.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde.

Fait à Bordeaux, le 12 janvier 2023  
L'Administrateur de l'Etat  
Directeur du pôle pilotage et ressources



Jean-Claude FAURE

# DRFIP NOUVELLE-AQUITAINE

33-2024-01-12-00004

Décision de subdélégation de signature du  
Directeur du pôle pilotage et ressources de la  
Dirction régionale des Finances publiques de  
Nouvelle-Aquitaine et du département de la  
Gironde par intérim, en matière  
d'ordonnancement secondaire



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE NOUVELLE-AQUITAINE  
ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
24 rue François de Sourdis  
33060 BORDEAUX Cedex

## **DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

L'administrateur de l'État, Directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde par intérim,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010,

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques,

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques modifié notamment par les décrets n° 2014 - 1564 du 22 décembre 2014, n° 2015 - 512 du 7 mai 2015 et n° 2015 - 1698 du 18 décembre 2015,

Vu les arrêtés du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde et du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 31 mai 2021 portant affectation de M. Jean-Claude FAURE, Administrateur de l'État, à la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Claude FAURE, administrateur de l'État, Directeur du pôle pilotage et ressources par intérim,

### **DÉCIDE :**

**Article 1 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (programmes 156, 218, 348, 362, 723, 724, 741 et 743)**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude FAURE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde en date du 22 décembre 2023 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État, sera exercée par :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Julien GASREL</b>, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet Communication,</li> <li>• <b>Mme Carole BATIFOIX</b>, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail</li> <li>• <b>M. Emmanuel CASPAR</b>, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail</li> <li>• <b>M. Philippe VITRY</b>, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation</li> <li>• <b>M. Antoine ROMANO</b>, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation</li> <li>• <b>Mme Sophie GIMENEZ</b>, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjointe du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation</li> <li>• <b>Mme Nathalie CASSOU</b>, Inspectrice des Finances publiques</li> <li>• <b>Mme Sophie VIDES</b>, Inspectrice des Finances publiques</li> </ul>	<p>S'agissant des programmes 741 et 743, la subdélégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.</p> <p><b>MM. VITRY et ROMANO et Mmes DEVERGE et GIMENEZ</b> reçoivent seuls subdélégation pour signer les admissions en non valeurs des créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine émises par la DRFiP en qualité d'ordonnateur (notamment trop perçu sur pensions ou répétition de l'indu).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Joanne MARY</b>, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux</li> </ul>	<p>Subdélégation particulière limitée aux programmes 723 et 724 et plafonnée à 10 000 € par opération engagée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Stéphanie BELLE</b>, Inspectrice des Finances publiques</li> <li>• <b>M. Frédéric FERRAND</b>, Inspecteur des Finances publiques,</li> <li>• <b>M. Tomislav ILIC-COPIN</b>, Inspecteur des Finances publiques, r</li> <li>• <b>M. Laurent BIRAUD</b>, Inspecteur des Finances publiques, responsable du service prescripteur à la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail</li> </ul>	<p>Subdélégation particulière limitée aux programmes 156 et 723 et plafonnée à 5 000 € par opération engagée.</p> <p><b>M. BIRAUD</b> reçoit, en sus, subdélégation pour les opérations de validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des ordres de payer en flux 4 ;</li> <li>- des opérations dans CHORUS Cœur.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Valérie QUIENNE</b>, Contrôleuse des Finances publiques au sein du service prescripteur</li> <li>• <b>M. Bertrand TOUMI</b>, Contrôleur principal des Finances publiques,</li> </ul>	<p>Subdélégation particulière limitée aux seules opérations de validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des demandes d'achat dans CHORUS Formulaire ;</li> <li>- du service fait ;</li> <li>- des fiches communication.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Insaff BOJEMAA</b>, Agent administrative des Finances publiques au sein du service prescripteur</li> </ul>	<b>Mme BOJEMAA et Mme QUIENNE</b> , reçoivent, en sus, délégation pour la validation des opérations dans CHORUS Cœur.
--	---

**Article 2 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (compte de commerce N°907)**

1) En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude FAURE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde en date du 22 décembre 2023 en vue d'assurer les fonctions d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses du compte de commerce n° 907 « opérations commerciales des domaines » est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Julien GASREL</b>, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet communication</li> <li>• <b>Mme Carole BATIFOIX</b>, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail</li> <li>• <b>M. Emmanuel CASPAR</b>, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail</li> <li>• <b>M. Philippe VITRY</b>, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation</li> <li>• <b>M. Antoine ROMANO</b>, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Joanne MARY</b>, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux</li> <li>• <b>M. Thierry VEYSSIERES</b>, Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service "gestion cité"</li> <li>• <b>Mme Marie-Mimose JOCARDES</b>, Agent administrative principale des Finances publiques au sein du service "gestion cité"</li> </ul>	Subdélégation particulière limitée aux seules opérations de validation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;</li> <li>• du service fait ;</li> <li>• des fiches communication.</li> </ul>

2) S'agissant de la sixième subdivision du compte de commerce relative à la gestion des cités administratives, subdélégation générale de signature est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Carole BATIFOIX</b>, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail</li> </ul>	Subdélégation générale limitée aux recettes et dépenses de fonctionnement de la cité administrative de Bordeaux.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Emmanuel CASPAR</b>, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail</li> <li>• <b>M. Philippe VITRY</b>, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation</li> <li>• <b>M. Antoine ROMANO</b>, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Joanne MARY</b>, Inspectrice des Finances publiques, affectée à la gestion de la cité administrative de Bordeaux</li> <li>• <b>M. Thierry VEYSSIERES</b>, Contrôleur principal des Finances publiques au sein du service "gestion cité"</li> </ul>	<p>Subdélégation particulière limitée aux recettes et dépenses de fonctionnement de la cité administrative de Bordeaux et plafonnée à 10 000 € par opération engagée.</p>

**Article 3 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude FAURE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde du 22 décembre 2023 en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur sera exercée par :

- **M. Julien GASREL**, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable du Cabinet communication ;
- **M. Philippe VITRY**, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation ;
- **M. Antoine ROMANO**, Inspecteur principal des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation ;
- **Mme Carole BATIFOIX**, Administratrice des Finances publiques adjointe, responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail.
- **M. Emmanuel CASPAR**, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint de la responsable de la division Budget, Logistique, Immobilier et Conditions de vie au Travail

**Article 4 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire pour les actes traités par le Centre de Services des Ressources Humaines (CSRH) :**

Subdélégation de signature est donnée, aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour les affaires traitées par le CSRH de Bordeaux :

- M. Stéphane LOUVET, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable du CSRH,
- Mme Virginie QUIRIN, Inspectrice des Finances publiques, son adjointe,
- M. André-Charles FAURENT, Inspecteur des Finances publiques, son adjoint,
- M. Jean-Paul GUILLEMIN, Inspecteur des Finances publiques, son adjoint,
- Mme Murielle DARGERÉ, Contrôleuse principale des Finances publiques,

- Mme Alexandra JEANROY, Contrôleuse principale des Finances publiques,
- M. Jacky ZANARDO, Contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme Françoise BARRILLIET-BREAU , Contrôleuse première classe des Finances publiques,
- Mme Louise-Marie HUET, Contrôleuse première classe des Finances publiques,
- M Christophe PINCHAULT, Contrôleur première classe des Finances publiques,
- Mme Nathalie GABRIEL, Contrôleuse deuxième classe des Finances publiques,

**Article 5:** La présente décision de subdélégation abroge les dispositions de la décision de subdélégation du 26 décembre 2023 en matière d'ordonnement secondaire.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Gironde.

Fait à Bordeaux, le 12 janvier 2023  
L'Administrateur de l'État,  
Directeur du Pôle Pilotage et Ressources



Jean-Claude FAURE